

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

**SERVICES TECHNIQUES**

VB/PB/AP/TB

**DECISION N° ST26-11837**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4<sup>ème</sup> alinéa de ladite délibération surnommée,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un contrat pour la mission de contrôle technique et de Coordination SPS pour la construction d'un terrain extérieur de tir à l'arc au Parc Balzac,

**CONSIDERANT** la proposition faite par la société SOCOTEC CONSTRUCTION,

**DECIDE**

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C25147 « Mission de contrôle technique et de Coordination SPS pour la construction d'un terrain extérieur de tir à l'arc au Parc Balzac » **est attribué à la société SOCOTEC CONSTRUCTION – 5 place des Frères Montgolfier – 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX.**

Le contrat est conclu pour un montant total de 7 000.00€ HT soit 8 400.00€ TTC.

La prestation commencera à compter de sa date de notification et aura pour échéance la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

**Article 2**

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

**Article 3**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### **Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 05/01/2026

**La Directrice Générale des Services,**

**Valérie BESSIÈRE**





SOCOTEC

## Proposition commerciale

# VILLEPARISIS - REFECTION DU TIR A L'ARC - VILLEPARISIS

PASS CONFiance – 17 décembre 2025

#### Votre contact SOCOTEC Construction :

Sébastien GOUDENEGE  
Directeur Commercial IDF  
Tel : 06 16 54 55 49  
Mail : sebastien.goudenege@socotec.com

SOCOTEC Agence Construction Seine-et-Marne Sud  
4 TRAIT D'UNION  
77127 LIEUSAINT

#### Interlocuteur CLIENT :

Pierre BERODY  
Directeur des Services Techniques  
Tel : 06 88 06 84 10  
Mail : berody@mairie-villeparisis.fr  
  
Mairie de Villeparisis  
32 rue de Ruzé  
77270 Villeparisis

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 523 202 versailles  
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex 26

Accusé de réception en préfecture  
Numéro d'identification : 14-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

# SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	6
	Les missions de contrôle technique	6
	Les prestations proposées	6
	L'équipe	7
	La méthodologie	8
	Les délais	8
	Les honoraires	9
4	LES ATTESTATIONS	10
	L'attestation accessibilité handicapés	10
5	LA MISSION DE COORDINATION SPS	11
	L'équipe	11
	La méthodologie	11
	Les délais pour les principales prestations	12
	Les honoraires	12
6	CONDITIONS DE PAIEMENT	13
7	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	14

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

# 1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : VILLEPARISIS - REFECTION DU TIR A L'ARC à VILLEPARISIS.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
<b>MISSIONS DE BASE</b>	
Missions de contrôle technique (L, SEI, HAND)	3 800,00 €
Mission de coordination SPS	3 000,00 €
<b>ATTESTATIONS</b>	
Attestation accessibilité handicapés	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

Rappel de votre projet : VILLEPARISIS - REFECTION DU TIR A L'ARC à VILLEPARISIS

V1 - [A] 251216910000008 - [K] 251216910000009

Fait à LIEUSAINT, le 17 décembre 2025

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

<b>Pour accord du Client</b>	<b>Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS</b>
Personne à contacter : _____	Sébastien GOUDENEGE Directeur Commercial IDF
N° SIRET de la société à facturer : _____	<i>Signature :</i>
Adresse de facturation : _____	
Date : <u>05/01/2026</u>	
Signature et cachet de l'entreprise : <i>Ville de Villeparisis</i> <i>La Directrice Générale des Services</i> <i>Valérie BESSIÈRE</i> <i>AB Bessière</i>	Agence Construction Seine-et-Marne Sud 4 TRAIT D'UNION 77127 LIEUSAINT

NB : La présente proposition comporte 14 pages

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

## 2 VOTRE PROJET

### Ses principales caractéristiques

**Adresse de l'opération :**

60 avenue Jean Jaurès

77270 VILLEPARISIS

**Nombre de bâtiments :** 1

**Catégorie d'ERP :** 5

**Type de finition :** Brute

**Stade d'avancement du projet :** APD/DCE

**Durée prévisionnelle des travaux :** 5,0 mois

**Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) :** 400 000,00 €

**Nombre de permis de construire :** 1

**Nombre de tranches déclarées au PC :** 1

### Description et points particuliers

Réfection du Tir à l'arc

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

# 3

# LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

**OBJECTIF :** Prévenir les aléas techniques lors de la conception et la réalisation de l'opération afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et le confort des occupants.

## Les missions de contrôle technique

Vous nous avez sollicités pour les missions de Contrôle Technique suivantes :

- Mission L, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
- Mission SEI, relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- Mission HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Ces missions font l'objet d'un chiffrage spécifique (cf. Synthèse de notre offre).

## Les prestations proposées

Nous vous proposons de réaliser les prestations suivantes par phase, adaptées à vos attentes et aux caractéristiques de votre projet :

### En phase Conception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"><li>- Examen des dossiers PC, APS, APD, PRO et DCE</li><li>- RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) sur DCE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Examen de la notice de sécurité</li><li>- Examen de la notice d'accessibilité</li><li>- Réunions en phase amont</li><li>- Réunion de présentation du RICT</li><li>- Synthèse des avis au stade du RICT</li></ul>

### En phase Documents d'Exécution

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"><li>- Examen des documents relatifs (si couvert par le programme des travaux) :<ul style="list-style-type: none"><li>- aux infrastructures</li><li>- aux superstructures</li><li>- au clos et couvert</li><li>- aux équipements indissociables</li><li>- aux installations électriques</li><li>- au génie climatique</li><li>- à la sécurité incendie</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Synthèses régulières (a minima trimestrielles) des avis</li><li>- Consultation de la Direction Technique pour ouvrage complexe</li></ul>

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-A  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

## En phase Travaux (suivi d'Exécution)

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"><li>- Présence à des RDV de chantier</li><li>- Visites hors RDV de chantier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation de nos avis suspendus et défavorables en réunion de démarrage</li></ul>

## En phase Réception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"><li>- Remise du RFCT (Rapport Final de Contrôle Technique)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pré-rapport final environ un mois avant la réception</li><li>- Participation à la commission de sécurité/accessibilité si elle existe</li></ul>

## L'équipe

La mission est placée sous la responsabilité d'un ingénieur généraliste dénommé « Pilote » de l'opération. Le pilote est votre interlocuteur unique.

Il est suppléé afin de garantir la continuité de la mission en toute circonstance.

Il peut également solliciter les référents techniques nationaux de notre direction technique groupe sur des points particuliers.

Il planifie l'ensemble des interventions liées à la mission de contrôle technique et aux missions réglementaires contenues dans le Pass Confiance.

Pour votre opération, le pilote désigné sera **Sébastien GOUDENEGE** (sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation de la présente offre)

En fonction des plans de charges de nos équipes, il pourra être remplacé par un intervenant qualifié de notre agence.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

## La méthodologie

L'ensemble de nos prestations est réalisé au moyen de notre outil informatique Rapsotec, véritable mémoire du chantier et support pour tous les intervenants.

### Une diffusion par courriel

Rapsotec permet une communication directe de l'ensemble des avis émis par SOCOTEC par courriel.

### Des éléments toujours à jour

A chaque nouvelle édition, vous recevez instantanément vos rapports modifiés par courriel. Ces éléments sont numérotés et incrémentés spécifiquement pour votre opération.

### Une lecture facilitée

Grâce à la liste récapitulative, vous avez une vision exhaustive des observations en cours non suivies d'effet. Leur classement par livrable facilite la consultation des observations pour le Maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

### Des informations hiérarchisées

Les observations regroupées dans les listes récapitulatives sont hiérarchisées en fonction de leur degré d'importance : suspendu et défavorable.

### Une traçabilité totale de nos avis

Grâce à l'intégration de l'ensemble des éléments du projet dans Rapsotec, tous les avis émis par nos ingénieurs bénéficient d'une traçabilité totale : justification des levées de réserves, points sur les documents non reçus et intégration de tous les documents entrants dont les courriels.

**Le + Socotec : Des avis clairs, précis et intelligibles.**

*Rappel du principal référentiel réglementaire :*

- *Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction*
- *Norme NFP 03-100 de septembre 1995 de contrôle technique*

## Les délais

PRESTATIONS SOCOTEC	DELAI EN JOURS/FREQUENCE
Avis sur document de conception	10
Élaboration du RICT sur PRO/DCE	15
Avis sur documents d'exécution	10
Fiches de visite de chantier	2
Liste récapitulative des avis	Trimestrielle
Pré-RFCT	30 jours avant réception
RFCT	10 jours après réception

Ces délais peuvent bien évidemment être réduits si le contexte du projet le nécessite.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

## Les honoraires

Les honoraires pour assurer la mission de contrôle technique telle que définie ci avant s'élèvent à :

- Mission de base souhaitée : **3 800,00 € H.T** soit **0,79 %** du montant TTC des travaux.

Le mois supplémentaire de chantier (hors recommandations) pourra donner lieu à une facturation de **570,00 € H.T / mois**.

**Le + Socotec :** Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre de la constitution des dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

# 4 LES ATTESTATIONS

Au-delà de leur caractère obligatoire, ces attestations :

- sont à joindre à la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) en mairie (à annexer au CERFA 13408)
- peuvent également vous être demandées lors des Contrôles du respect des Règles de la Construction (CRC) exercés par l'administration jusqu'à 6 ans après la livraison de l'opération (selon article L 181-1 du Code de la Construction).

Elles sont indépendantes des missions de Contrôle Technique normatives.

## L'attestation accessibilité handicapés

PRESTATIONS SOCOTEC MISSION HCDA	MONTANT DES HONORAIRES EN € HT
-------------------------------------	--------------------------------------

- Visite de l'intégralité du bâtiment et de ses abords avant réception
- Relevés et mesures exhaustifs visant à statuer sur la conformité vis-à-vis des référentiels réglementaires 200,00 €
- Rédaction de l'attestation finale d'accessibilité handicapés

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

# 5

# LA MISSION DE COORDINATION SPS

**OBJECTIF :** Prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises.

Anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.

Au vu des caractéristiques de votre projet, la catégorie de l'opération est : 3

## L'équipe

Votre coordonnateur SPS est **Raphael SELAMME**

Son suppléant est **ALEXANDRE DEGAS**

## La méthodologie

Nos coordonnateurs utilisent un outil d'élaboration des documents, de suivi et de communication : RapsoSPS.

L'outil RapsoSPS permet à tous les stades d'une mission de coordination SPS d'élaborer tous les documents du ressort du coordonnateur et de communiquer avec tous les interlocuteurs d'une opération de BTP. La diffusion des documents est réalisée en temps réel et via une plateforme internet dédiée et sécurisée, les destinataires peuvent répondre ou commenter les documents.

De la phase conception à la livraison d'un ouvrage, RapsoSPS répond aux exigences réglementaires et permet de diffuser, gérer et suivre en temps réel l'avancement de la mission de coordination SPS.

Chaque coordonnateur dispose d'une tablette tactile pour ses interventions sur le terrain couplée à un ordinateur PC qui assure le « back-office ».

## Les avantages de RAPSOSPS

- Des documents à tous les stades présentés sous une forme lisible, exploitable et synthétique.
- Le suivi et la traçabilité des interventions du coordonnateur SPS, la numérotation des documents émis sur une affaire en une série continue comme le veut la réglementation en matière de Registre-Journal de la Coordination.
- La diffusion automatique par mail de chaque document à l'ensemble des acteurs concernés : Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, entreprises.
- La possibilité pour le Maître d'Ouvrage, et à sa demande, d'accéder à un site sécurisé lui permettant de consulter l'ensemble des documents émis sur son affaire (Chaque document diffusé est automatiquement enregistré en format non modifiable dans l'application).

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

## Les délais pour les principales prestations

PHASE CONCEPTION (après réception des dossiers de conception)		DÉLAIS
Ouverture du Registre journal de coordination		10 jours
Examen des dossiers de conception		10 jours
Elaboration du PGC SPS / PGSC ou notice de sécurité		10 jours
Constitution du DIUO*		continu pendant toute la phase de conception

PHASE RÉALISATION (délai de réalisation des livrables)		DÉLAIS
Compte-rendu (visites de chantier, inspections communes, réunions dont PV de CISSCT)		2 jours
Harmonisation des PPSPS		5 jours
Remise du DIUO final*		15 jours après réception

\*Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de DIUO (ex : démolition), il vous sera remis une fiche de fin de mission reprenant les éléments du Registre journal de l'opération.

## Les honoraires

Vous trouverez la grille de prix en annexe de cette proposition.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- Loi 93-1418 du 31 décembre 1993
- Décret 94-1159 du 26 décembre 1994

Le mois supplémentaire de chantier pourra donner lieu à une facturation de **450,00 € H.T / mois.**

**Le + Socotec** : Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre des Études de Sécurité et Sécurité Publique.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

# 6 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CT	Répartition
<b>Honoraires dus à la remise du RICT</b>	20,00 %
<b>Honoraires au démarrage des travaux</b>	10,00 %
<b>Honoraires en cours de travaux</b>	65,00 %
<b>Honoraires dus à la remise du RFCT</b>	5,00 %

Échéancier CSPS	Répartition
<b>Honoraires dus à la remise du PGC</b>	20,00 %
<b>Honoraires au démarrage des travaux</b>	10,00 %
<b>Honoraires en cours de travaux</b>	65,00 %
<b>Honoraires dus à la remise du DIUO</b>	5,00 %

Échéancier Mesures et Attestations	Répartition
<b>Honoraires dus à la remise de l'attestation</b>	100,00 %

**La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.**

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La norme NFP 03-100 relative à la mission de Contrôle Technique
- La Norme 99-600 de juillet 2016 relative à la mission de Coordonnateurs SPS

## Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Nos honoraires seront révisables par application de la formule de révision  $0.000 + 1.000 \text{ Im}/\text{lo}$  ( $\text{Im}$  étant l'indice Ingénierie du mois de facturation et  $\text{lo}$  l'indice du mois d'établissement de l'offre).

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures)

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026

## 7

# CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
<b>Missions de contrôle technique (L, SEI, HAND)</b>	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-CTC	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-CONS-CONTROLE TECHNIQUE
<b>Attestation accessibilité handicapés (HCDA)</b>	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT- ATTESTATIONS MESURES
<b>Mission de coordination SPS (KDA)</b>	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT-SPS PREVENTION

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260114-ST26\_11837-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2026  
Date de réception préfecture : 14/01/2026